



COVID-19 – Critères d'exclusion et recommandations relatives au dépistage et à l'isolement

Un élève peut-il fréquenter l'école dans les situations suivantes :

Situations	Peut-il fréquenter l'école?	Que faire?
<p>1. L'élève présente :</p> <p>Un (1) des symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fièvre : 38,1 °C (100,6 °F); • Perte d'odorat, sans congestion nasale; • Toux (nouvelle ou aggravée), sans raison apparente; • Essoufflement ou difficulté à respirer. <p>Ou</p> <p>Deux (2) des symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mal de gorge; • Fatigue extrême; • Perte d'appétit importante; • Douleurs musculaires généralisées; • Vomissements; • Diarrhée; • Douleurs abdominales; • Congestion ou écoulement nasal. 	NON	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève reste à la maison. • Le parent communique avec la direction de l'école. • Le parent contacte la ligne Info-Covid-19 au 514 644-4545 pour évaluer le risque d'avoir contracté la COVID-19. • La Santé publique pourrait recommander de surveiller les symptômes pendant 24 heures ou de subir un test de dépistage si les symptômes s'aggravent. • S'il n'est pas nécessaire de passer un test, l'élève pourra retourner à l'école lorsque ses symptômes se seront améliorés. • Une lettre* est requise au moment de retourner à l'école. <p>S'il est conseillé de subir un test :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le résultat est négatif, PASSEZ AU NUMÉRO 4. • Si le résultat est positif, PASSEZ AU NUMÉRO 3.
<p>2. L'élève attend le résultat de son test de dépistage de la COVID-19.</p>	Tout dépend	<ul style="list-style-type: none"> • OUI : Si l'élève n'avait PAS de symptômes et qu'il n'a PAS été identifié comme ayant eu un contact étroit avec un cas de COVID-19, alors OUI, il peut fréquenter l'école. • NON : Si l'élève a des symptômes ou qu'il a été identifié comme ayant eu un contact étroit avec un cas de COVID-19, il doit alors rester en isolement à la maison en attendant le résultat de son test.
<p>3. L'élève a obtenu un diagnostic positif à la COVID-19.</p>	NON	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève reste à la maison jusqu'à ce qu'il obtienne le feu vert de la Santé publique (généralement 10 jours). • La Santé publique assure un suivi auprès des personnes atteintes de la COVID-19 et de leurs contacts. • Une lettre* est requise au moment de retourner à l'école.
<p>4. L'élève a obtenu un diagnostic négatif à la COVID-19.</p>	Tout dépend	<ul style="list-style-type: none"> • OUI : Si l'élève a eu des symptômes liés à la COVID-19 <u>et qu'il n'a pas eu de contact étroit</u> avec un cas de COVID-19, alors OUI, il peut retourner à l'école une fois que ses symptômes se sont améliorés. Une lettre* est requise au moment de retourner à l'école. • NON : Si l'élève a eu un contact étroit avec un cas de COVID-19, alors NON, il ne peut pas fréquenter l'école et doit respecter la période d'isolement conformément aux consignes de la Santé publique (généralement 14 jours, mais pourrait varier en fonction du traçage de contacts).
<p>5. L'élève a voyagé à l'extérieur du pays au cours des 14 derniers jours.</p>	NON	<ul style="list-style-type: none"> • Il doit se placer en quarantaine pendant 14 jours. • Si le voyageur développe des symptômes compatibles avec la COVID-19, il lui sera recommandé de subir un test. • Une lettre* est requise au moment de retourner à l'école.
<p>6. L'élève a été en contact étroit* avec une personne atteinte de la COVID-19 (p. ex. un membre de la famille, un compagnon de classe ou un autre contact étroit infecté à la COVID-19).</p> <p>* Par contact étroit, on entend se trouver à moins de 2 m pendant plus de 15 minutes – cumulables.</p>	NON	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève reste à la maison jusqu'à ce que la Santé publique lui donne le feu vert. • La Santé publique assure un suivi auprès des personnes atteintes de la COVID-19 et de leurs contacts. Elle émet des consignes sur la pertinence de passer un test de dépistage et sur la levée de l'isolement. • Si l'élève obtient un résultat négatif, la période d'isolement est maintenue.
<p>7. L'élève vit avec une personne en attente du résultat de son test de dépistage de la COVID-19.</p>	OUI	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève peut fréquenter l'école. Les autres membres du ménage peuvent poursuivre leurs activités normales. • Si la personne obtient un résultat positif, PASSEZ AU NUMÉRO 6.
<p>8. L'élève a été en contact avec un voyageur qui est en quarantaine pendant 14 jours, mais qui n'est pas atteint de la COVID-19.</p>	OUI	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève peut fréquenter l'école. Les autres membres du ménage peuvent poursuivre leurs activités normales.
<p>9. L'élève vit avec une personne qui est en isolement à la suite d'un contact étroit au travail ou à l'école avec un cas confirmé de COVID-19.</p>	OUI	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève peut fréquenter l'école. Les autres membres du ménage peuvent poursuivre leurs activités normales.